

Comité Directeur

Réunion du 4 Janvier 2020 à 9H30

Président : Marcel GLAVIEUX

Présents : Messieurs Didier BARDET, Laurent BOURDIN, François CLERCQ, Alain CRESSON, Jean François DEBEAUVAIS, Alain FERRARETTI, Philippe FOURE, Roland GRAIN, Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Jean Marc MORTEL, Cyril PAGE, Régis PATTE, Pascal TRANQUILLE, Jean Marie WARME.

Assistent à la réunion : Messieurs Jean Christophe FAVEREAUX (Président de la CAS), Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) et Wilfried LECLERCQ (Secrétaire Administratif).

Le Président commence par souhaiter une bonne et heureuse année 2020 à tous ainsi qu'une bonne arrivée à Emmanuel BOISSIER, nouveau CTD PPF, au District de la Somme de Football.

Approbation du procès-verbal du 5/11/19 :

Validé à l'unanimité des membres présents.

Communication du Président :

Carnet :

Le Président, au nom des membres du Comité Directeur, présente ses sincères salutations aux familles endeuillées et cite :

- Monsieur MARQUAND Jacky, ancien arbitre et dirigeant de l'AS QUERRIEU PONT NOYELLES ;
- Madame DUREY Béatrice, épouse du sponsor des Trophées du Vimeu.

Le Président se réjouit de l'amélioration de santé de Cyril LIMOUSIN, ancien salarié du DSF, aujourd'hui à la LFHF, à qui il souhaite que cela continue en ce sens.

FFF :

- **Assemblée fédérale du 14/12/19 :**
 - Budget de 265 M€ dont 18 M€ de partenariat :
 - Dont 90 M€ en faveur du foot amateur et 10 M€ pour l'opération « Ma 2^{ème} étoile »
 - Le Président LE GRAET a rappelé que le foot représente une base solide, qu'il est porteur de valeur. Le football propose aujourd'hui la meilleure diversité de pratique sur l'ensemble du territoire. Il a également émis le souhait que la LPF interdise les fumigènes.
Il a terminé par transmettre ses vœux de réussite à Didier DESCHAMPS.
 - Florence HARDOUIN a évoqué les 4 prochains enjeux de la FFF par ordre de priorité :
 - 1 : Développement du Foot loisir
 - 2 : Développement du Foot Féminin
 - 3 : Développement de la Performance Sportive
 - 4 : Développement Social et environnemental
 - Valorisation de la Préformation chez les jeunes.
- **De la DTN :**
 - Dans le cadre de l'accompagnement des Conseillers Techniques et le suivi de leurs missions, mise en place d'une application à destination des cadres Techniques et Entraîneurs nationaux (CTEN).

Ligue :

- **Conseil de Ligue du 14/12/19 :**
 - **Tarifification du Centre Technique** pour les diverses prestations :
 - Location du synthétique : 50 € l'heure, 300 € la journée
 - Hébergement simple : 30 €
 - Hébergement complet : 55 €
 - Self : 12 €
 - Location des salles :
 - Petite : 150 €
 - Grande : 210 €
 - Les 2 : 350 €
 - **Ruddy BUQUET**, nouveau DTRA à partir du 01/01/20 en remplacement de M. LANNOY.
 - **Tournoi France féminin 4** au 10 Mars 2020 (Valenciennes et Calais)
 - France - Brésil à Valenciennes
 - **Lutte contre les incivilités** : Proposition de protocole pour mise en œuvre de décisions suite à des agressions verbales ou physiques envers un arbitre (voir en annexe 1)

Le Président GLAVIEUX expose le contenu de ce protocole et propose aux membres du CD de se positionner afin de suivre ou non ces directives.

Il s'agit d'une application stricte et majorées de sanctions administratives déjà prévues dans le barème disciplinaire existant.

Abstentions : 2

Contre : 0

Validé à l'unanimité des membres présents.

- **Clubs lieu de vie** : le SC Conty Loeuilly, le FC Oisemont et l'AS Talmas Fienvillers ont été retenus par la LFHF
- **Protocole Financier** : Renouvellement pour 2019/2020
- **Noël des Déshérités** : 25 désistements dans la Somme

- Visite du PEFA d'Amiens :

- Le lycée Thuillier d'Amiens a accueilli, le mardi 17 décembre 2019, la Direction Technique Nationale (DTN) afin de présenter son projet en vue d'une labellisation Pôle d'Excellence du Football Amateur (PEFA). (Voir sur le lien ci-après pour plus d'informations : <https://lfhf.fff.fr/simple/presentation-du-projet-pefa/>)

- Dossier ES CHEPY- AUXILOISE :

- La Ligue s'est portée partie civile dans ce dossier en date du 19/10/19
- Le 19/11/19, une lettre a été envoyée au Procureur de la République par le Président de la Commission Régionale d'Appel Discipline, Maître LEFEVRE.
- Une relance au procureur a été effectuée le 24/12/19.

- Nouveau CTD PPF (Conseiller Technique Départemental Plan de Performance et Formation) :

- Le Président confirme aux collègues la nomination de Monsieur Emmanuel BOISSIER comme nouveau CTD PPF depuis le 1^{er} janvier 2020. Il sera salarié de la LFHF détaché au District Somme conformément aux nouvelles dispositions liées à la mise en place de l'Equipe Technique Régionale (ETR).

Le Président GLAVIEUX tient tout de même à rappeler l'excellent travail réalisé par Olivier MEURILLON durant les 11 années passées au service du District et pour son développement. Il a également participé à la formation d'Emmanuel car ce dernier fait partie de la Commission Technique départementale depuis de nombreuses années. Il transmet ensuite la parole à Emmanuel BOISSIER.

Emmanuel explique son parcours, avec plus de 34 années au CO ALBERT SPORTS dont 20 en tant que salarié ce qui implique une connaissance de toutes les composantes d'un club, son

implication à la Commission Technique depuis 2003 (sous Jean Michel LEFEVRE), avec plus d'une centaine d'actions en collaboration avec le DSF, la création des Centres de Perfectionnement avec Olivier dans le cadre de son DES.

Il souhaite développer les compétences qualitatives de la Commission Technique et relancer l'AEF80 pour un meilleur accompagnement des jeunes éducateurs. Il se dit ravi de commencer une nouvelle aventure qui débute ce jour avec le tour départemental de détection Futsal pour les catégories U15 et U18.

District :

- **Candidature bénévole** : Monsieur Daniel LACLEF souhaite intégrer une commission au sein du District. Actuellement les commissions qui pourraient accueillir ce dernier sont complètes, la demande sera transmise à la prochaine équipe du Comité Directeur pour la mandature 2020/2024.
- **Reprise d'activité** : FC Dompierre (501072)
Le Comité Directeur acte la demande de reprise d'activité du FC DOMPIERRE par le nouveau Président, Monsieur BALLEUR Christian. Les documents seront transmis à la LFHF pour suites à donner.
- **AMIENS DZFC** : Mise en sommeil du club.
Un courrier pour réclamer le solde restant dû a été envoyé. Sans règlement avant la fin de la saison 2019/2020, il n'y aura pas de reprise d'activité possible pour 2020/2021.
- **SSEP MARTAINNEVILLE** : LRAR pour une demande de dérogation sportive suite à sa 3^{ème} année d'infraction au Statut de l'arbitrage.
Toutes les explications ont déjà été transmises par le Président de la Commission des arbitres, Monsieur FAVEREAUX Jean Christophe.
Le Comité Directeur émet un avis défavorable, il n'y aura pas de dérogation au Statut de l'Arbitrage. Cependant, le club ayant inscrit un candidat à la formation de décembre, si ce dernier effectue le nombre de match requis et qu'il valide son examen pratique, le club ne sera pas impacté par les sanctions liées à ce Statut.
- **Demande UFOLEP** : Championnat de France tir à l'arc les 30 et 31 mai 2020 sur les installations du stade de Pont Rémy.
Le club devra trouver un terrain de repli pour les différentes rencontres prévues à ces dates.
- **Réunion BMF en apprentissage le 24/01/20 à 18h30 à la Licorne** :
A destination des clubs évoluant de la R3 à la N3, soit une trentaine de clubs du département.
Le Président remercie l'Amiens SC, via la société CARRE VERT, qui a gracieusement mis la salle mezzanine à disposition du District et des clubs de la Somme.
- **Dossier FAF Grand Lavers** :
Demande de subvention FAF concernant de la plomberie. Ce n'est pas éligible au niveau des dossiers existants.
- **CRCA** :
La remise des dotations Label Jeunes CRCA Espoir se déroulera le 11/02/20 à 18h00 au CRCA, 500 Rue St Fuscien à Amiens. Les clubs concernés sont les suivants :
 - US CORBIE
 - US CAMON
 - FC ST VALERY
 - US SAILLY SAILLISEL
 - AMIENS ESP PIGEONNIER
 - FC LA MONTTOYE
 - FC AILLY SUR SOMME

Communication du trésorier (Pierre LAVALARD)

Relance auprès des clubs au 16/12/19 pour le règlement des soldes dus.

Le District présentait un solde débiteur de 17.000 € en septembre 2019, il est de 46.000 € en décembre.

Cela s'explique par les achats en faveur des clubs (jeux de maillots jeunes remis en AG du 05/10/19) ainsi que par les différents travaux de rénovation effectués au sein du District (peinture, plomberie, huisserie...), tandis que les subventions n'ont pas encore été créditées.

Communication des commissions

Pascal TRANQUILLE, Ethique :

Il transmet aux membres un bilan intermédiaire de l'évolution de la Charte de l'Ethique (*Annexe 2*) et propose une liste de 20 clubs à récompenser lors d'une prochaine remise.

Il s'avère, au regard des différents tableaux, que l'on a un pourcentage élevé de cartons par rapport au peu de matchs joués.

Beaucoup de problème sur le pourtour des terrains sont à déplorer.

Quelques clubs ont mis en avant les saisons précédentes l'augmentation des cartons distribués lorsque l'arbitre du Centre était observé. A cet effet, Pascal expose les chiffres de la saison 2019/2020 concernant les rencontres de championnat jouées jusqu'alors en D1 et D2 :

- En D1 :
 - o 1,61 cartons par match sans observation
 - o 1,64 cartons lors des matchs avec observation
- En D2 :
 - o 1,81 carton par match sans observation
 - o 1,89 carton lors des matchs avec observation

Ces chiffres montrent contrairement à ce qui est avancé, que le nombre de carton distribué dans les deux cas de figure est quasiment identique.

Alain CRESSON, Formation et Vimeu :

- Les Trophées du Vimeu : le 09 Février 2020 à 9h00 à WOINCOURT (tirage des coupes S/D Vimeu – AXA – GARDIN/FOURDRIN et BOUTE/MENNERET.)

Plateaux de Noël : Remerciements aux municipalités, aux clubs d'accueil pour la mise à disposition des installations. La remise des jouets récoltés s'est déroulée à l'antenne du Secours Populaire à Béthencourt.

- Challenge AXA : 2 matchs en retard le 12 Janvier 2020
- Réunion Jeunes foot animation : la réunion se déroulera à MIANNAY le 21 Janvier 2020 à 18h00. Les clubs du Vimeu et du Ponthieu seront convoqués par email la semaine prochaine (présence obligatoire – Remise de ballons aux clubs présents - Dotation District de la Somme.)
- Clubs D1 R3 R2 R1 : réunion sur le BMF en apprentissage le vendredi 24 janvier 2020 à 18h30 au Stade Crédit Agricole La Licorne à Amiens – Espace Mezzanine. (Pour les clubs intéressés, confirmer votre présence avant le 17 Janvier à carfaux@lfhf.fff.fr.)
- Formation PFFD « Accompagner une Equipe U6 à U11 » : à Albert au Club House le 25 Janvier 2020 de 8h30 à 12h30 (possibilité de covoiturage pour les personnes intéressées, me contacter.) Inscription sur le site du District de la Somme ou de la LFHF.
- Groupe MDS « La Mutuelle des Sportifs » : Monsieur COSNARD propose une réunion d'information courant Mars à Amiens afin d'informer les clubs des couvertures et d'assurance que confère la licence et des diverses possibilités supplémentaires.

- Lors de la réunion de la LFHF à Holnon, avec les formateurs de chaque district, une mise au point sur les formations a été effectuée. Le souhait de la LFHF est de centraliser un maximum de formation au Centre Technique Fernand DUCHAUSSOY à Amiens.
Prochaine Formation de formateurs en mars.
- Il rapporte le retour de plusieurs clubs au sujet des demandes de rapports complémentaires et convocations par la Commission de discipline dont ils n'ont pas eu connaissance.

Il est répondu que pour toute convocation, un mail est systématiquement transmis sur l'adresse mail officielle du club. Pour les demandes de rapport, celles-ci apparaissent systématiquement sur les PV de la Commission mais également sur footclubs lorsque les licenciés ont reçu une sanction administrative (carton rouge ou noir).

François CLERCQ, Foot Adapté, Ponthieu et Technique :

- En partenariat avec l'ARIES 80 et le Comité Départemental du Sport Adapté, le District de la Somme de Football a organisé une journée départementale « Football Adapté » à Beauval le 28/11/19 avec 58 participants représentant 8 établissements. Prochaine action fin janvier 2020.
- La remise des jouets récoltés lors des plateaux de Noël a eu lieu le 13/12/20 à l'antenne abbeilloise du Secours Populaire Français.

Remerciements aux mairies qui ont reçu les plateaux de Noël en mettant gracieusement leurs installations à la disposition des clubs du Ponthieu, Auxi, Vauchelles, Saint Valery.

- Il félicite Emmanuel BOISSIER pour l'obtention du poste de CTD PPF et se réjouit de son arrivée.
- Il transmet à chacun l'ébauche de la réglementation du Statut des Educateurs (à destination des clubs évoluant en Championnat D1 et D2 Seniors masculins). Les remarques, suite à la première mouture ont été prises en considération dès lors qu'elles ne différaient pas des textes validés en AG du 05/10/19.

Il souhaite que les clubs prennent dès maintenant le réflexe d'intégrer leur éducateur sur chaque équipe via footclubs pour avoir une meilleure lisibilité. Un courrier sera envoyé en ce sens aux clubs de la D1 à la D2. (Annexe 3).

Philippe FOURE, Commission des Jeunes :

Il informe de son mécontentement suite à deux décisions de la LFHF :

- 1 : la mise hors compétition des compétitions régionales U18 en R1 et R2 secteur Picardie, faisant ainsi passer l'ensemble des clubs picards pour des voyous
- 2 : la réflexion sur l'article 15 des Règlements des Championnats Seniors de Ligue lié aux obligations d'équipes de jeunes. La Commission a estimé les obligations trop faibles par rapport aux clubs de Ligue et a proposé d'ajouter l'obligation d'une équipe à 11 et l'obtention du label Espoir. Proposition retoquée par le Conseil de Ligue.

Au niveau départemental :

- Des matchs ont été fixés au 22/12/19 et au 04/01/20 suites aux multiples arrêtés partiels sur quelques terrains.

Le calendrier jeunes a ensuite été mis à jour (en ligne sur le site du DSF), avec des rencontres en janvier et en juin avec préservation des vacances pour le moment.

- Prochainement se dérouleront les réunions préparatoires à la 3^{ème} phase du foot animation dans chaque secteur, la présence des clubs est vivement souhaitée.
 - o **Santerre : le mardi 14 janvier à LICOURT** à 18 heures à la salle des fêtes
 - o **Ponthieu et Vimeu : le mardi 21 janvier à MIANNAY** à 18 heures à la salle à côté de la mairie
 - o **Amiénois Nord et Sud : le mardi 28 janvier à AILLY SUR SOMME** à 18 heures à la salle à côté de la mairie

Pour le bilan par catégorie, il s'avère qu'il y a un déficit de licencié par rapport aux divers engagements d'équipes. Une mise au point avant les réunions sera effectuée, et en fonction du nombre de licenciés réels, les engagements en 3^{ème} phase seront refusés. Des contrôles seront effectués sur les plateaux U7 à U11.

- **Etat des ententes validées** : il apparait que quelques ententes ont été réalisées avec pour certains clubs aucune licence dans les catégories concernées, ce qui a un impact sur l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors masculins (obligation d'équipes de jeunes).
 - o 14 clubs sont tout juste couverts.
 - o 8 clubs étaient en infraction en début de saison
 - 2 se sont mis à jour
 - 6 encore en infraction : une dernière relance a été effectuée pour une mise à jour définitive au 31 janvier 2020.
- A ce jour le DSF comprend 8.920 licences jeunes, dont 859 féminines.

Alain LECLERCQ, CDTIS :

La relance de la LFHF concernant les installations non classées a porté ses fruits car la Commission a reçu beaucoup de demande de classement. Il est regrettable que les clubs n'aient pas eu les mêmes réponses aux courriers du DSF la saison passée car cela représente beaucoup de visite à effectuer en peu de temps.

Roland GRAIN, Santerre :

Il souhaite que la date des finales de Coupes de la Somme Seniors soit rapidement connue afin que les secteurs puissent se positionner et répondre aux sollicitations des clubs.

Cyril PAGE, Médicale :

2 problèmes rencontrés cette saison pour les licences arbitres.

- 1 arbitre a été récusé pour des raisons médicales
- 1 autre était à la limite

Moins de dossiers cette saison, mais quasiment tous complets. Les directives fédérales ont été suivies.

Régis PATTE, Ponthieu :

Il pense qu'il réalisera la suite des coupes Seniors du Ponthieu en semaine.

Jean Marie WARME, Sportive :

Le calendrier des championnats seniors est actualisé avec des journées remises aux 9, 16 et 23 février 2020.

Une journée de D1 a été programmée et jouée le 22/12/19. Il tient à remercier les Service d'Amiens Métropole qui ont permis de jouer l'intégralité des rencontres en mettant des terrains synthétiques à disposition du DSF.

Jean Christophe FAVEREAUX, CAS :

- Réalisation d'une formation initiale à l'arbitrage sur 3 jours durant les vacances de décembre avec 12 stagiaires. 100% de réussite, ce qui implique 11 nouveaux arbitres dont deux jeunes puisqu'il y avait un candidat de l'Oise.

Ce qui représente une quarantaine de nouveaux arbitres cette saison.

- La Réunion Générale des Arbitres se déroulera le 20/06/20 à Camon. Il souhaite donc qu'il n'y ait pas de finale à cette date.
- Il souhaite connaître les avancées concernant la Commission Recrutement et Fidélisation de l'arbitrage suite à la démission de son président.

Alain CRESSON prend cette fonction et il aura à charge de développer les actions de ladite commission.

- Une prochaine formation d'arbitres féminines se déroulera durant les vacances de Pâques, la Commission Recrutement et fidélisation de l'arbitrage sera sollicitée pour en faire la communication.

Laurent BOURDIN, Foot Animation :

Des plateaux en salle se dérouleront en direction des U7, U9 et U11 les 18 et 25 janvier ainsi que le 2 février 2020. Les inscriptions étaient libres et peu de retour de la part des clubs.

Jean Marc MORTEL, Discipline :

- Prochaine réunion le 8 janvier 2020.
- Une suspension ferme de 5 mois a été décidée suite à un dossier transmis par la CAS.
- Soucis avec un club amiénois dont l'éducateur est membre de la Commission Technique.
- Date d'effet des sanctions de la commission Discipline : Il est rappelé que depuis la saison 2017/2018 « **Les sanctions prononcées par la Commission de Discipline sont exécutoires à compter du Vendredi 0 Heure qui suit la rencontre. Les sanctions paraissent sur le serveur télématique de la FFF le Vendredi qui suit la réunion de la Commission de Discipline ou le lendemain qui suit une Audition.** » comme précisé sur les PV de la commission chaque semaine.

Pierre LAVALARD, Coupes de la Somme Seniors :

Prochaine réunion de la commission le 16/01/20.

Prochain CD le 5 Mars à 17h00.

Le Président : Marcel GLAVIEUX

Le Secrétaire Général : Didier BARDET

ANNEXE 1 :

PROTOCOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DECISIONS ET DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES SUITE A L'AGRESSION VERBALE ET/OU PHYSIQUE D'UN ARBITRE DANS LES COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE ET DE SES DISTRICTS.

Dès les faits d'agression verbale et/ou physique sur arbitre (central ou assistant) rapportés par un officiel (arbitre ou délégué) au retour d'un match, l'instance procédera à la déprogrammation de toutes les rencontres (Championnats et Coupes) restant à jouer par l'équipe du (ou des) joueur(s) mentionné(s) dans ledit rapport comme étant auteur(s) présumé(s) des faits constatés ...

... et jusqu'à la parution de la décision de la Commission de discipline de l'instance (Ligue ou district).

Puis,

1 - Si la commission de discipline (de Ligue ou de district) confirme, dans sa décision, les faits reprochés et en application de l'article 200 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (*page 72*),

Si la sanction est adressée à un licencié, **doublément de la sanction** attribuée par la commission de discipline,

et/ou

Si la responsabilité du dirigeant (ou du club) est engagée :

- Retrait de 4 points au classement dans son championnat pour l'équipe concernée en cas d'agression verbale
- Retrait de 8 points au classement dans son championnat pour l'équipe concernée en cas d'agression physique.

Avec « mise hors compétition » en cas de récidive dans la même saison.

La Ligue et les districts s'engagent à se communiquer mutuellement les informations contenues dans la mise en œuvre du protocole pour ses ressortissants (licenciés et clubs) et à étendre l'application des décisions et des sanctions administratives mentionnées ci-dessus dans son ressort.

2 - Dans le cas contraire, les rencontres seront reprogrammées.